

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

27 septembre 2013

**La Coalition mondiale appelle la Palestine et Israël à rejoindre la Cour pénale internationale**

Les deux pays doivent manifester leur engagement à la justice internationale

**New York, États-Unis** – La Palestine et Israël devraient rejoindre la Cour pénale internationale (CPI), a déclaré aujourd'hui la Coalition pour la CPI.

Dans deux lettres distinctes adressées au Président palestinien, M. Mahmoud Abbas et au Président israélien, M. Shimon Peres, la Coalition a exhorté les deux gouvernements à manifester leur engagement envers la justice internationale et l'état de droit en ratifiant le Statut de Rome, traité fondateur de la Cour pénale internationale.

« Tandis qu'en septembre, Israël célèbre le Nouvel An juif, nous souhaitons que cette année Israël et la Palestine ratifient le Statut de Rome », a déclaré le docteur Ishai Menuchin, directeur du Public Committee against Torture in Israel (PCATI). « Nous, civils israéliens et palestiniens, nécessitons la protection de la CPI contre les graves violations des droits de l'homme, qui ne sont que trop fréquentes autour de nous. Nous espérons que la CPI nous défendra contre les violences commises par les forces de sécurité et les organisations terroristes ».

À ce jour, la CPI compte 122 États parties au Statut de Rome, et 39 États signataires. La Coalition, au travers d'efforts régionaux renforcés axés sur la société civile aussi bien que sur les parlementaires, les gouvernements et les médias, œuvre à l'accroissement du nombre de pays ayant adhéré, ratifié et complètement mis en œuvre le Statut de Rome, partout dans le monde. L'état de droit devient progressivement la base fondamentale de la protection mondiale des droits de l'homme. Tandis que les dirigeants répondent de plus en plus aux exigences de responsabilité et de justice de leurs citoyens, la promotion du Statut de Rome dans la région n'en est que plus importante.

La ratification du Statut de Rome permettrait à la Palestine et à Israël d'assister en tant qu'État partie aux sessions de l'Assemblée des États parties à la CPI, et ainsi de modeler le futur de la justice pénale internationale en participant à toutes les négociations et décisions de l'Assemblée des États parties, en proposant notamment des amendements au Statut de Rome.

**Contexte:** La CPI est la première cour internationale au monde, habilitée à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité, signifiant que la Cour n'intervient que dans le cas où les systèmes judiciaires nationaux n'ont pas la volonté ou la capacité d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. La Cour mène actuellement huit enquêtes dans les États suivants : Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Darfour, Soudan, Ouganda, Kenya, Libye, et Mali. La CPI a publiquement délivré 22 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. La Cour a rendu un jugement lors de son premier procès, le 14 mars 2013. Deux procès sont actuellement en cours. Le Bureau du Procureur de la CPI a également rendu public qu'il procède actuellement à huit examens préliminaires : Afghanistan, Colombie, le renvoie des Comores, Géorgie, Guinée, Honduras, République de Corée et Nigeria.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial composé d'organisations de la société civile de plus de 150 pays, travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale

**CONTACTS****À Amman:**

Melle Amal Nassar  
Chargée de programme pour le  
MOAN

Coalition pour la CPI  
Tel: +962.799.350.841

[nassar@coalitionfortheicc.org](mailto:nassar@coalitionfortheicc.org)

**À New York :**

Mme Brigitte Suhr  
Directrice des programmes régionaux  
Coalition pour la CPI

Tel: +1.646.465.8540

[suhr@coalitionfortheicc.org](mailto:suhr@coalitionfortheicc.org)

**À La Haye:**

M. Niall Matthews  
Chargé de communication  
Coalition pour la CPI

Tel: (+31) 70 311 10 85

[matthews@coalitionfortheicc.org](mailto:matthews@coalitionfortheicc.org)



avec la CPI, garantir une Cour juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle, et faire progresser les législations nationales visant à rendre justice aux victimes de génocide, de crimes de guerres et de crimes contre l'humanité. [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

Des experts d'organisations des droits de l'homme membres de la Coalition sont à votre disposition pour plus d'informations et des commentaires. Veuillez contacter : [communications@coalitionfortheicc.org](mailto:communications@coalitionfortheicc.org)